



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-139

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification des représentants auprès du Syndicat du Collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron

Par délibération en date du 7 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné 2 représentants titulaires (Mme Muriel MARTIN, Mme Martine ORLAND) et 1 suppléant (Mme Elisabeth COLLET) auprès du Syndicat du collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron.

Conformément aux statuts du Syndicat du collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron, il convient de nommer 1 seul représentant titulaire et 1 suppléant de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le nombre de représentants titulaires auprès du Collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron

DESIGNE 1 représentant titulaire : Madame Muriel MARTIN et 1 suppléant : Madame Martine ORLAND

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Date, 23/11/2020
Président du CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_140-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-140

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de transfert de gestion de l'Office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2021

En septembre 2020, la Communauté de communes a annoncé à l'association « Office de Tourisme des Portes de Sologne », son souhait de reprendre en régie directe la gestion de l'Office de tourisme. En effet, les partenaires ont convenu que le mode de gestion retenu depuis 2007 devait évoluer pour répondre à différentes problématiques et enjeux comme la gestion du personnel, le développement de relations avec d'autres structures du tourisme au-delà du périmètre de la CC, la confusion des actions entre l'association et la CC, le manque de bénévoles.

Afin de fixer les modalités du transfert de gestion de l'Office de tourisme situé à La Ferté Saint-Aubin, à la Communauté de communes des Portes de Sologne, en régie directe, à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de passer une convention.

Il est rappelé que la commune de La Ferté Saint-Aubin avait transféré à la Communauté de communes, la gestion de l'Office de Tourisme, en 2007, dès la création de l'EPCI.

Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, l'association « Office de Tourisme » s'est vue déléguer par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité départemental et le Comité Régional du Tourisme.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_140-DE

Depuis cette date, l'Office contribue ainsi à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes attribue annuellement à l'association, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles. A ces crédits s'ajoute la mise à disposition d'un agent, responsable de l'office, et la mise à disposition de locaux : maison du tourisme et local de stockage.

Depuis 2008, des conventions d'objectifs fixent les relations entre l'association et la collectivité. La dernière en date, du 12 avril 2017 avait été signée pour une convention triennale couvrant 2017, 2018 et 2019.

Ce faisant, les partenaires ont convenu de l'intérêt de conserver l'association en changeant son objet.

La convention précise les conséquences du transfert pour :

- Le personnel
- Les biens acquis par l'association pour la gestion de l'Office
- L'association qui demeure avec un objet renouvelé : mise à disposition de locaux (notamment un local appartenant à la commune de La Ferté Saint-Aubin)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de transfert de l'Office de tourisme de Tourisme des Portes de Sologne, annexée à la présente délibération, et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_141-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-141

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Création d'un budget annexe Tourisme pour la gestion de l'Office du tourisme des Portes de Sologne

En septembre 2020, la Communauté de communes a annoncé à l'association « Office de Tourisme des Portes de Sologne », son souhait de reprendre en régie directe la gestion de l'Office de tourisme. En effet, les partenaires ont convenu que le mode de gestion retenu depuis 2007 devait évoluer pour répondre à différentes problématiques et enjeux comme la gestion du personnel, le développement de relations avec d'autres structures du tourisme au-delà du périmètre de la CC, la confusion des actions entre l'association et la CC, le manque de bénévoles.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation à compter du 1^{er} janvier 2021, il est notamment nécessaire de créer un nouveau budget annexe « Tourisme », pour pouvoir débattre sur les orientations budgétaires et adopter un budget pour son fonctionnement dès l'exercice 2021.

En effet, au regard de la nature des missions confiées à l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, à caractère principalement administratif, celui-ci est considéré comme un service public administratif créé sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière.

Il est rappelé qu'il s'agit de créer un budget annexe de type M14. Les dépenses de la régie autonome proviennent :

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLOW

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_141-DE

- D'une affectation totale de la taxe de séjour,
- De subventions éventuelles,
- De recettes provenant des prestations de service et ventes de produits réalisées par l'office de tourisme.
- D'une dotation versée par le budget général

La dotation versée par le budget général, ainsi que la tarification des prestations et produits fournis par l'office de tourisme sont fixées par délibération du Conseil Communautaire, après avis du conseil d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un budget annexe mixte M14 intitulé « Office du Tourisme CCPS»

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à remplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-202_06_142-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-142

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget principal

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président,

Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_143-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-143

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe SPANC

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe SPANC relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_144-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-144

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe ZAE Chavannerie II

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe Chavannerie II relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_145-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-145

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe Prestations de service

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe « Prestations de service » relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 29/11/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_146-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-146

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe Tourisme

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe Tourisme relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_147-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-147

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L' An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Décision modificative n°1 Budget annexe SPANC**

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de l'exercice afin d'intégrer :

- Les ajustements de charges URSAFF
- L'ajustement du compte 673 relatif à l'annulation de titres antérieurs

Son équilibre s'établit ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 65	5	Chapitre 77	105
Chapitre 67	100		
TOTAL	105	TOTAL	105

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe du SPANC 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président,

Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



**AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de
signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.**

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_148-DE

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_149-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-149

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs ludiques

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 5 novembre 2020 formulée par la commune de Ligny le Ribault relatif à l'installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs d'un montant de 30 000 €,
Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_149-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement relatif à l'installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs, à hauteur de 15 000 € soit 50 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_150-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-150

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Changement automate et armoire électrique du château d'eau

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 5 novembre 2020 formulée par la commune de Ligny le Ribault relatif au changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau d'un montant de 24 806 €,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_150-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement relatif au changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau, à hauteur de 8 600 € soit 35 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_151-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-151

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Mise en place de signalétiques et de mobilier urbain

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 5 novembre 2020 formulée par la commune de Ligny le Ribault relatif à la mise en place de signalétiques et de mobilier urbain d'un montant de 20 000 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_151-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement à la mise en place de signalétiques et de mobilier urbain, à hauteur de 4 000 € soit 20 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_152-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-152

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Changement des postes informatiques

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 5 novembre 2020 et formulée par la commune de Ligny le Ribault relatif au changement des postes informatiques d'un montant de 4 800 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances du 12 novembre 2020,

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_152-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement relatif au changement des postes informatiques, à hauteur de 2 400 € soit 50 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_153-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-153

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution de compensation 2021

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsque qu'un EPCI opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts (CGI).

Depuis 2006, les montants des AC ont été réévalués à plusieurs reprises afin de prendre en compte les transferts de compétences des communes membres vers la Communauté de communes.

Vu l'arrêté préfectoral notifié le 22 avril 2016 déterminant le projet de périmètre portant extension de la Communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) à la commune de Jouy-le-Potier (commune membre de l'ex Communauté de communes du Val d'Ardoux), et la saisine de la CLECT le 31 octobre 2017 et son avis unanime d'évaluer les charges transférées par la commune de Jouy-le-Potier à la CCPS, les montants des attributions de compensation ont été revus en conséquence par délibération du 20 décembre 2017.

Depuis cette date aucun nouveau transfert de compétence n'a été enregistré et par conséquent les attributions de compensation demeurent inchangées.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID : 045-200005932-20201117-2020_06_153-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les montants des attributions de compensations 2021 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	93 351,98 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_154-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-154

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adhésion au service de paiement en ligne PAYFiP

Les collectivités locales et leurs établissements publics sont tenus de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne selon un dispositif défini par la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017.

La direction générale des finances publiques a développé une solution appelée PAYFiP qui permet à l'usager de régler ses factures à toutes heures (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

L'adhésion au service PAYFiP se fait au moyen d'un formulaire et d'une convention. A l'issue de cette adhésion un numéro PAYFiP est attribué à la collectivité et doit être porté sur les avis des sommes à payer afin de pouvoir ensuite payer en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'adhésion à la solution PAYFiP et de sa mise en œuvre dès à présent ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions ci-jointes de l'ensemble des documents nécessaires à ce déploiement.

Signé par **Jean-Paul ROCHE**
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_155-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-155

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification en cours d'exécution N°1 au marché n°19CC08 relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Vu la délibération n°2019-04-50 du 10 juillet 2019 portant attribution du marché N°19CC08 relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant qu'une analyse supplémentaire approfondie de la thématique « Zones Humides » est nécessaire pour l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC) dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi des Portes de Sologne,

Le montant de la modification en cours d'exécution s'élève à 12 900,00 € H.T. soit 15 480,00 € T.T.C représentant 8,05 % du montant initial du marché,

Les autres dispositions contractuelles demeurent valables et inchangées.

Après avis favorable de la CAO qui s'est réunie le 03 novembre 2020,

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_155-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution N°1 au contrat précité et tous les actes s'y rapportant.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_156-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-156

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification de la délibération N°2020-03-33 du 07 juillet 2020 portant désignation des membres de la CAO

Vu la délibération n°2002-03-33 du 07 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Il convient de corriger les modalités d'intervention de la CAO en deçà des seuils de procédure formalisée prévus dans ladite délibération. La CAO interviendra uniquement dans les cas prévus par les textes législatifs.

Par contre, elle sera également réunie, sous forme de commission MAPA, avec une procédure allégée prévue dans le règlement de la CAO, pour les marchés publics passés selon la passation des marchés à procédure adaptée, au-dessus de 90 000 € H.T. pour les marchés de fournitures courantes & services et de 200 000 € H.T. pour les marchés de travaux.

Elle pourra également être convoquée, toujours sous forme de commission MAPA, sur proposition du Président en dessous de ces seuils, et en fonction de l'objet du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération portant désignation des membres de la CAO comme susmentionné.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_157-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-157

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'Ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire de code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération N°2020-2-54 du 12 juin 2020 portant désignation des membres de la Commission d'appel d'offres,

L'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ont abrogé le code des marchés et notamment son article 22 relatif à la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

L'article L.1414-2 du CGCT énonce que pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une CAO composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT.

Contrairement à l'ancienne réglementation, le Code Général des Collectivités Territoriales, l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et son décret d'application portant partie réglementaire ne précisent pas les modalités relatives au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-BDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_157-DE

Chaque collectivité doit ainsi définir les règles de fonctionnement de sa propre Commission.

Après avis favorable de la CAO qui s'est réunie en date du 03 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public, annexé à la présente délibération.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_158-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-158

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur un projet d'acquisition de locaux comprenant une ancienne surface commerciale (traiteur) à La Ferté Saint-Aubin via l'EPFLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne décidant l'adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 7 juillet 2016,

Vu le courrier de consultation pour avis de la Commune de La Ferté Saint-Aubin sur l'opération, en date du 6 novembre 2020,

Vu la délibération de la commune de La Ferté Saint-Aubin portant demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la succession vacante de M. Camus à des fins de renouvellement urbain et de requalification du centre-ville en date du 6 novembre 2020,

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

La commune de la Ferté Saint-Aubin souhaite faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de lui faire acquérir, porter et gérer l'ensemble immobilier situé sur son territoire en 55 rue du Général Leclerc.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : **CEP** PORTES DE SOLOGNE - PDI

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_158-DE

Il s'agit d'un ensemble immobilier comprenant des logements et un commerce vacants.

L'ensemble immobilier, dont une partie est en copropriété, est cadastré :

- AX 232 sis rue du Général Leclerc d'une superficie de 4 m²,
- AX 234 sis rue du Général Leclerc d'une superficie de 22 m²,
- AX 230 sis rue du Général Leclerc d'une superficie de 31 m²,
- AX 228 sis rue du Général Leclerc d'une superficie de 92 m²,
- AX 229 sis rue du Général Leclerc d'une superficie de 107 m²,
- AX 233 sis 55/57 rue du Général Leclerc d'une superficie de 180 m²,

Pour une superficie totale d'environ 436 m².

Ces parcelles sont classées en zone UA du PLU et en ZPPAUP.

Le service du Domaine est mandataire de cette succession vacante.

Ce bien est classé en zone UA du PLU communal. Le projet est conforme à l'axe d'intervention n°4 « renouvellement urbain et requalification des centre-bourgs » de l'EPFLi.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la CCPS.

Considérant que l'avis de la CCPS adhérente à l'EPFLi, est requis sur le projet de ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AX 232, AX 234, AX 230, AX 228, AX 229 et AX 233 sis 55/57 rue du Général Leclerc d'une superficie de 436 m², aux fins de requalification de son centre-bourg.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_159-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-159

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention d'adhésion au service de Médecine Préventive (renouvellement)

Vu l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 imposant aux collectivités et établissements employant des agents régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 de disposer d'un service de médecine préventive,

Pour répondre à la demande des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret s'est doté d'un service de médecine préventive auquel les collectivités et établissements affiliés peuvent adhérer par convention conformément aux dispositions de l'article 26-1 de ladite loi.

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion intervient auprès de ces collectivités et établissements comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en évitant toute altération de leur santé du fait du travail.

L'article 11 du décret précité prévoit que les médecins du service de médecine préventive peuvent être notamment assistés par du personnel infirmier. C'est le choix fait par le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret en novembre 2015.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le Centre de Gestion et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage dans l'intérêt du service. Elle est signée pour une durée de 3 ans.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_159-DE

Il est rappelé que le taux de cotisation additionnel est fixé à 0,33% et que les absences injustifiées sont tarifées à 80 € pour une visite médicale et 48 € pour un entretien infirmier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions susmentionnées,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le renouvellement de la convention d'adhésion,

PRECISE que les crédits seront prévus au BP 2021 – Chapitre 012- 6336.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_160-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-160

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Approbation des nouveaux statuts du SEBB

Par délibération en date du 14 septembre 2020, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Bassin du Beuvron (SEBB) à valider la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions réglementaires du CGCT, les collectivités membres sont consultées et doivent se prononcer dans un délai de 3 mois, pour l'approbation de ces nouveaux statuts.

Cette nouvelle rédaction concerne :

1. La lisibilité des membres : mises à jour des EPCI-FP et des communes membres, faisant suite au transfert de compétences et changement de territoire,
2. La cohérence de son territoire avec l'extension de son périmètre en adéquation avec les limites de son bassin versant pour les ECPI-FP suivantes :
 - Communauté de communes du Romorantinais et Monestois : Extension à la commune de Courmemin (retrait du Grand Chambord)
 - Communauté de communes Sologne des étangs : Extension à la commune de Marcilly-en-Gault (retrait Sologne des Rivières)

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID : 045-200005932-20201117-2020_06_160-DE

- Communauté de communes Val de Sully : extension du périmètre aux communes de Viglain et Neuvy en Sullias
- Communauté de communes du Grand Chambord : extension du périmètre aux communes de Chambord et Maslives
- Communauté de Communes des Loges : nouvelle adhésion en substitution des communes de Vienne en Val et Tigy et la Commune de Vienne en Val,

3. L'actualisation des articles 1, 2, 4, 5 faisant suite aux arrêtés successifs de modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SEBB.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_161-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-161

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Rapport annuel d'activité 2019 SMICTOM de Sologne

En vertu de l'article L.2224-5 du CGCT et du décret 2000/404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SMICTOM de Sologne au cours de l'année 2019.

Ce rapport dresse un bilan annuel du fonctionnement du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) : évolution des tonnages de déchets issus de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives en porte à porte, en apport volontaire et du fonctionnement des déchèteries.

Composé de 24 communes regroupées en 5 Communautés de Communes, le SMICTOM gère les déchets de Marcilly-en-Villette, Ménéstreau-en-Villette, Sennely et La Ferté Saint-Aubin.

Le SMICTOM a pour mission d'assurer :

- La collecte des ordures ménagères et assimilés, y compris la collecte sélective,
- Le traitement, la valorisation et le transport des déchets ménagers.
- L'exploitation, la construction des déchèteries et des plates-formes de regroupement de déchets verts.

Toutes collectes confondues ce sont 25 790 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit un ratio total de 633,45 Kg par habitant en 2019 contre 623,50 kg en 2018 soit une augmentation 10 kg par habitant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 23/11/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise des Eaux) is displayed in blue and red.

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_161-DE

Le tonnage des Ordures Ménagères a diminué de plus de 212 tonnes. Le tonnage de la collecte sélective des emballages recyclables a progressé de près de 45 tonnes.
Les déchets non valorisables ont baissé de plus de 13 tonnes alors que les déchets verts ont vu leur tonnage augmenter de près de 400 tonnes par rapport à l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019 du SMICTOM de Sologne

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_162-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-162

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 novembre 2020
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a intégré dans ses services les missions de collecte et de traitement des déchets du S.M.I.R.T.O.M. de Beaugency. Le service « Collecte des Déchets » assure ses missions dans les 25 communes membres (hormis celles de Beauce la Romaine, Binas, Saint Laurent des Bois et Villermain) ainsi que dans les Communes de Bucy Saint Liphard, Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault par conventions passées avec les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Portes de Sologne.

La CCTVL a pour mission d'assurer :

- La collecte des ordures ménagères et assimilés, y compris la collecte sélective,
- Le traitement, la valorisation et le transport des déchets ménagers.
- L'exploitation des déchèteries et des plates-formes de regroupement de déchets verts.

En vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire de la CCTVL, au cours de l'année 2019.

Toutes collectes confondues ce sont plus de 31493 tonnes de déchets collectés sur le territoire soit un ratio total de 650 Kg par habitant en 2019 contre 652 kg en 2018 soit une baisse de 2 kg par habitant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-ppt

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20201117-2020_06_162-DE

Le tonnage des Ordures Ménagères a diminué de plus de 350 tonnes. Le tonnage de la collecte sélective des emballages recyclables a progressé de plus de 34 tonnes.

Les déchets non valorisables ont baissé de 13 tonnes et les déchets verts de 101 tonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019 de la CCTVL.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



Envoyé en préfecture le 23/11/2020
Reçu en préfecture le 23/11/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20201117-2020_06_163-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-06-163

Séance du 17 novembre 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 17 novembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 novembre 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur un projet d'acquisition à La Ferté Saint-Aubin via l'EPFLi – lieu-dit Frémillon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en locations immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne décidant l'adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 7 juillet 2016,

Vu le courrier de consultation pour avis de la Commune de La Ferté Saint-Aubin sur l'opération, en date du 17 novembre 2020,

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

La commune de la Ferté Saint-Aubin a souhaité faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de lui faire acquérir, porter et gérer deux terrains nus situés sur son territoire lieu-dit Frémillon.

Il s'agit de deux terrains non bâtis cadastrés :

- AO 659 sis lieu-dit Frémillon d'une superficie de 20.819 m²,
- AO 653 sis lieu-dit Frémillon d'une superficie de 433 m²,

Pour une superficie totale d'environ 21.252 m².

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 23/11/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID : 045-200005932-20201117-2020_06_163-DE

Ce bien est classé en zone 1AUn du PLU communal. Le projet est conforme à l'axe d'intervention « équipements publics et infrastructures » de l'EPFLi.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la CCPS.

Considérant que l'avis de la CCPS adhérente à l'EPFLi, est requis sur le projet de ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Gabrielle Bremond, M. Jean-Frédéric Ouvry)

EMET un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AO 659 et AO 653 sis lieu-dit Frémillon d'une superficie de 21.252 m², aux fins de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'un équipement public ou d'infrastructures.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**